

MODIFICATION N° 4
Approbation 2024

GENAY

Règlement

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Genay

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Genay

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
4	Chemin du Sablon de : Chemin de la Caraudière à : Route de Reyrieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
5	Rue des Molières de : Route de Neuville à : Rue de la Madone	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Route de la Source de : Route de Saint André de Corcy à : Rue du Molard	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Rue de la Roue, Rue du Verger de : Rue du Perron à : Rue des Mignotières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue du Perron de : Rue de Neuville à : Chemin du Creuzet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
12	Rue des Jonchères de : Route de Trévoux à : Route de Reyrieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Rue et Impasse de la Grande Charrière de : Rue de la Gare à : Voie Nouvelle	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Rue de la Gare de : Chemin du Vieux Puits à : Rue Moreau	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Rue du Cèdre de : Route de Neuville à : Rue du Perron	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Chemin du Creuzet de : Rue du Cèdre à : Limite de Neuville Sur Saône	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue du Bas Perron de : Route de Neuville à : Montée des Lilas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
19	Rue de la Grande Verchère et Chemin des Vernes de : Route de Saint André de Corcy à : Rue de la Poste	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Chemin de Ronzin (CR17) de : Rue de Ronzin à : Route de Massieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
22	Rue et Impasse des Cerisiers de : Rue de Ronzin à : Voie Nouvelle	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
23	Montée des Lisières de : Rue de la Gare à : Rue de Proulieu	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Chemin des Lisières de : Voie Nouvelle à : Montée des Lisières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Route de Massieux de : Montée des Lisières à : Chemin de Ronzin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
31	Rue du Lavoir de : Rue des Ecoles à : Rue des Mignotières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
32	Rue Robert de : Rue du Lavoir à : Rue des Rameaux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Genay

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
33	Rue des Rameaux de : Rue de la Roue à : Rue des Mignotières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
35	Chemin du Py de : Rue du Perron à : Vers l'Est	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
36	Rue de la Levée de : Route de Trévoux à : Route de Reyrieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
38	Rue des Remondières de : Rue de la Grande Verchère à : Route de Saint André de Corcy	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
39	Chemin de Pizière de : Route de la Source à : Limite de commune	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
40	Ruelle Marchand de : Route de Saint André de Corcy à : Rue des Remondières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
41	Passage du Perron de : Rue du Perron à : Rue du Bas Perron	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
46	Route de Trévoux de : Chemin du Grand Rieu à : Chemin de Champ Fleuri	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
47	Rue de Proulieu de : Montée des Champs à : Montée du Plâtre	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
50	Rue de Piamot de : Rue des Remondières à : Rue de la Grande Verchère	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
51	Rue du Château de : Rue des Mignotières à : Rue des Terreaux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
52	Rue des Mignotières de : Rue du Château à : Rue des Rameaux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
53	Route de Reyrieux de : Rue de la Levée à : Rue de la Gare	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
54	Impasse Moyère de : Rue des Ecoles à : VN55	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
55	Voie Nouvelle de : Rue du Belvédère à : Zone AU	Création de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Genay

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
2	Rue de la Gare	EQUIPEMENT SCOLAIRE	COMMUNE
3	Rue de la Gare	AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC ET ACCES DES ECOLES	COMMUNE
4	Route de Reyrieux	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	COMMUNE
5	Rue du Château	BASSIN DE RETENTION	METROPOLE DE LYON
12	Route de Reyrieux	AMENAGEMENT DE PARKING DE LA FUTURE HALTE FERROVIERE GENAY SUD	METROPOLE DE LYON
13	Rue des Jonchères	EQUIPEMENT SCOLAIRE et SALLE POLYVALENTE	COMMUNE
16	Rond-Point du Franc-Lyonnais	AIRE DE COVOITURAGE	METROPOLE DE LYON

**PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET
GENAY**

N°	Localisation	Date création	Réglement
1	Rue Champs Fleuri - Route de Neuville	Date d'approbation de la modification n°3	Les constructions ou installations d'une superficie cumulée supérieure à 50m ² de surface de plancher sont interdites.

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N

Genay

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s1	Route de Reyrieux	Seuls sont autorisés les constructions, travaux, ouvrages ou installations suivantes : - La construction d'équipements sportifs et de loisirs - L'aménagement d'aires de stationnement directement liées et nécessaires aux équipements	Hauteur : se reporter au chapitre 2 du règlement - zone N2 Implantation / Densité : l'implantation et la densité sont fixées par les dispositions graphiques du règlement : inscription de polygones d'implantation définis au chapitre 1 de la partie I du règlement.	Raccordement aux réseaux publics existants : - Présence d'un réseau d'eau potable sous la route de Reyrieux. Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. - Présence de réseaux électriques route de Reyrieux - Présence d'un réseau d'assainissement sous la route de Reyrieux. Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. Défense et lutte contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Genay

Sujet	Localisation	Observations
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	Rue du Lavoir. Parc municipal.	Arbre de très grande taille. Bon état sanitaire. Marquant dans la végétation du parc
PINUS NIGRA : pin noir.	Rue du Lavoir. Parc municipal.	Arbre de très grande taille. Bon état sanitaire. Marquant dans la végétation du parc
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	Rue du cèdre, à l'intérieur de l'ensemble d'immeubles dit le Vieux Cèdre.	Dimension exceptionnelle dans un ancien parc. Bon état sanitaire. A servi de base au plan de l'ensemble immobilier.

RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
Genay

Numéro de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Rue du Cèdre Parcelle AM 205	50%	PLUS, PLAI, PLS dont 30% minimum de PLAI dont 20% maximum de PLS
2	Rue de Proulieu - Parcelles AH621 et AH625	50%	PLUS, PLAI, PLS dont 30% minimum de PLAI dont 20% maximum de PLS

**SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
GENAY**

N°	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 4 logements créés	25%	PLUS-PLAI-PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Entre 600m ² à 800m ² de surface de plancher	30%	PLUS-PLAI-PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800m ² de surface de plancher	35%	PLUS-PLAI-PLS dont 30% minimum de PLAI dont 20% maximum de PLS